

## 1. PASS SANITAIRE

### 1.1. Généralités

- application obligatoire pour toutes les associations sportives (sports en intérieur et de plein air), dont l'AEB Gym Chambéry
- qu'est ce que le Pass sanitaire :
  - Vaccination : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection ; 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid.
  - Le certificat de test négatif de moins de 72 heures (tous les tests RT-PCR, antigéniques et auto-tests supervisés)
  - Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

NB : Les personnes en possession d'un certificat de contre-indication médicale à la vaccination délivrée par un médecin sont exemptées du pass sanitaire.

### 1.2. Où ?

- pour accéder à toutes les enceintes sportives et salles
- cours, stages, compétitions, portes ouvertes, manifestations et autres événements organisés par le club ou auxquels le club participe

### 1.3. Pour qui ?

- adhérents, salariés, bénévoles, spectateurs aux manifestations / compétitions, ....

### 1.4. Quand ?

- les majeurs dont les parents assistant aux cours des Baby Gym (cours avec parent) : à compter du 09 août 2021 (cours d'essai, journée Portes ouvertes... compris)

- les mineurs âgés de 12 ans à 17 ans : à compter du 30 septembre 2021

Les mineurs devront avoir leur QRCode avec eux (copie papier ou informatique) et non sur le téléphone de papa ou maman, et ce en cas de contrôle des autorités administratives pendant le cours.

**A ces dates, toute personne ne justifiant pas du pass sanitaire lors des contrôles effectués par nos soins, ne pourra accéder aux infrastructures, aux cours, manifestations, etc...**

### 1.5 Conservation des données ?

Pour garantir le secret médical, l'AEB Gym ne peut conserver l'attestation de vaccination des adhérents et bénévoles.

Néanmoins, **pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez nous montrer (lors des inscriptions ou au siège de l'association uniquement), la preuve de votre vaccination complète**, afin de faciliter les contrôles ultérieurs. Ce document est présenté volontairement par ceux qui le souhaitent.

## 2. ACCUEIL, ORGANISATION DES COURS, REGLES SANITAIRES

- se présenter 5 minutes avant l'heure prévue du cours



Pour les sections Fitness : en cas de retard, une fois la séance commencée, vous ne pourrez plus accéder au cours.

- port du masque obligatoire pour les personnes de 6 ans et plus pour accéder et circuler dans les enceintes gymniques

- pour les enfants non autonomes, accompagnement aux vestiaires par un seul parent

- lavage de mains des pratiquants (en autonomie ou assuré par les parents)

- contrôle des pass sanitaires des pratiquants et « accompagnant cours Baby Gym avec parent ».

Pour faciliter les contrôles, merci de bien vouloir préparer votre QRCode

- pas de masque pendant la pratique : le ranger dans son sac de sport dans le vestiaire et le récupérer pour sortir du gymnase



Pour les cours de Baby Gym « avec parent » : un seul accompagnant autorisé



L'accès aux salles de pratique n'est autorisé qu'aux pratiquants adhérents



Les non pratiquants (parents, frères, sœurs, etc...) ne sont pas autorisés à rester dans les enceintes sportives (couloirs, vestiaires, gradins, ...) : les parents des plus jeunes pourront récupérer les enfants dans les vestiaires à l'heure précise de fin de cours.

- départ immédiat dès la fin de séance afin de permettre au groupe suivant d'accéder aux vestiaires (pas de « zone de bavardage » à l'intérieur)

## 3. SUSPICION COVID 19 / CAS CONTACT / POSITIF COVID 19

- en cas de symptômes, de situation de cas contact, de diagnostique positif COVID-19, l'adhérent s'engage à en informer le club (idéalement par mail).



- l'adhérent ne pourra de nouveau être accepté en cours sans certificat médical l'autorisant à participer à des activités en collectivité.